

COCAÏNE ET LEVAMISOLE

Note d'information du 24 janvier 2005

De la cocaïne contenant du lévamisole a été identifiée dans quatre saisies françaises en fin d'année 2004. L'OEDT avait signalé une association identique pour une saisie de la police belge à la même période.

Le lévamisole est un antiparasitaire qui peut provoquer des réactions de type allergique et neurologique. Administré à très forte dose, ses effets peuvent être mortels. Aucun cas d'intoxication par de la cocaïne contenant du lévamisole n'a été rapporté à ce jour.

Ces saisies ont eu lieu à Reims, à l'aéroport de Roissy (provenance du Venezuela), en Guyane, aux Antilles. Elles ont été réalisées au cours des mois de novembre et décembre. Les résultats d'analyses ne précisent pas le pourcentage de lévamisole contenu dans les échantillons. Par contre, pour la saisie effectuée en Belgique, l'OEDT fait état d'une cocaïne dosée à 74% mélangée à 11% de lévamisole.

La présence de lévamisole n'a jamais été mise en évidence dans les prélèvements réalisés pour l'étude SINTES.

La principale propriété pharmacologique du lévamisole est un effet antiparasitaire ; plus récemment, ses propriétés immunostimulantes ont été soulignées. Mais le lévamisole agit également sur le système nerveux central et au niveau périphérique : effet inhibiteur de la mono amine oxydase et effet inhibiteur de recapture des catécholamines. Le lévamisole a des effets psychostimulants mais en raison de ses effets sur les catécholamines peut être également responsable d'interactions potentiellement fatales avec la cocaïne (syndrome sérotoninergique) ou avec les médicaments usuels du patient. Il présente de nombreux effets indésirables dont les plus fréquemment rapportés sont : éruption cutanée, anorexie, nausées, vertiges, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée, troubles hématologiques (en particulier neutropénie). Un cas d'intoxication aiguë suite à l'administration d'une dose massive de lévamisole a été rapporté dans la revue des SAMU en 1998. Le tableau clinique était le suivant : tachycardie, nausées et vertiges en quelques minutes, puis perte de connaissance avec convulsions généralisées suivie d'un arrêt respiratoire.

La commercialisation de ce médicament a cessé en 1998. Il bénéficie actuellement d'une ATU nominative, donc est dispensé uniquement en pharmacie hospitalière.